

## AVIS PUBLIC

Comté de Lotbinière

Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage

Avis est, par les présentes, donné à l'effet que le 25 août 2022, la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage a approuvé un règlement décrétant une dépense de 385 304.12\$, un emprunt de 285 000\$ et l'approbation du fonds général de 100 304.12\$ et portant le numéro 007-2022, pour l'achat d'un camion pour la collecte et le transport des vidanges et de la récupération.

Tout contribuable à qui s'adresse cette adoption de règlement peut s'opposer à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du territoire, en transmettant à ce dernier son opposition écrite au cours des trente (30) jours suivants cet avis de publication.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Céline Bilodeau, directrice générale